

## **du 10 Avril 2018**

### **1 – Fixation des taux d'imposition 2018**

Le Conseil Municipal a décidé de ramener les taux d'imposition pour les taxes foncières bâties et non bâties aux taux de 2015 et de ne pas modifier la taxe d'habitation.

La taxe d'habitation est fixée à 8,19 %

La taxe foncière (bâtie) à 18,13 % (au lieu de 17,15 %)

La taxe foncière (non bâtie) à 24,16 % (au lieu de 22,82 %)

### **2 – Subventions aux associations**

Elles s'élèvent pour 2018 à 1 820,00 €.

### **3 – Vote des budgets primitifs pour 2018**

#### 3.1 Commune (fonctionnement et investissement)

Dépenses : 663 355,81 €

Recettes : 753 878,27 €

#### 3.2 Service des Eaux

Dépenses : 186 933,00 €

Recettes : 289 241,99 €

#### 3.3 Service Assainissement

Dépenses : 143 472,39 €

Recettes : 143 472,39 €

#### 3.4 Le budget de la boucherie est à l'équilibre avec dépenses et recette à 12 946,53 €

#### 3.5 Budget du lotissement l'Ouche Tiroux

Dépenses et recettes à l'équilibre pour 1 063 518,14 €

### **4 – Poste de refoulement**

Dans le cadre du diagnostic du réseau d'assainissement, il est nécessaire dans un premier temps de remplacer l'équipement hydraulique du poste de refoulement.

Une somme de 30 000 € HT est programmée à cet effet.

### **5 – Mise en vente de la maison MOCH**

Le Conseil Municipal décide de se séparer de ce bâtiment.

6 – Compte tenu des dégâts causés autour de la mairie, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à ester en justice pour assigner les responsables de ce désagrément.